

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**06 OCTOBRE 2025
à 19h30**

Le Conseil Municipal d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, légalement convoqué le deux octobre deux mil vingt-cinq, s'est réuni le six octobre deux mil vingt-cinq, à la salle de la Gaieté (commune déléguée de Saint Sigismond), l'un de ses deux lieux habituels de séances, à 19h30, sous la présidence d'Alain TUSSEAU, Maire.

Présents : Jean-Pierre BOISNEAU, Maire délégué et 1^{er} adjoint, Sylvie VALLÉE, Thierry LORE, Laurence PORTIGLIA, Mustapha JÉROUANE, Lydie LE GOFF, Marc BRINET et Jean-Paul MESNARD, adjoints ;

Ludovic ABELARD, Caroline AMIET, Jocelyne CROISSANT, Jean-Pierre FRÉMY, Philippe GOHAUD, Fabrice MAHOT et Dominique PETIT.

Absents (es) : Estelle ANJARD, Moïse BEUCHER, Pauline GASDON, Nadia GUÉRIF BOURASSEAU et Séverine LEMAITRE.

Absents(es)excusés(es) : Jean-Yves AUGÉ, Louis-Marie BOSSEAU, Fabrice BOSSIER, Jean CHAMAILLÉ, Martine CONEAU, Michel CORMIER, Patrick PASCAL et Fabienne SIMON.

*Pouvoirs : Jean-Yves AUGÉ a donné pouvoir à Jocelyne CROISSANT,
Martine CONEAU a donné pouvoir à Dominique PETIT,
Michel CORMIER a donné pouvoir à Mustapha JÉROUANE,
Patrick PASCAL a donné pouvoir à Philippe GOHAUD,
Fabienne SIMON a donné pouvoir à Sylvie VALLÉE.*

Secrétaire de séance : Jean-Paul MESNARD.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accord pour valider le PV de la séance du 15 septembre dernier, dont le texte leur a été transmis le 2 octobre 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide le PV de la séance du 15 septembre 2025.

2. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMITÉS CONSULTATIFS – MISE A JOUR DU TABLEAU.

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de différents échanges dans le cadre des réunions de bureau, les adjoints souhaitent être intégrés à l'ensemble des comités consultatifs afin de leur permettre d'avoir connaissance des dossiers en cours et de participer aux réunions de travail.

Monsieur le Maire propose de valider le tableau des commissions et comités consultatifs en précisant que l'ensemble des adjoints y seront intégrés et seront convoqués à toutes les réunions de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions :

*valide le nouveau tableau des commissions et comités consultatifs tel que présenté ci-dessous.

Commissions / Comités	ATTRIBUTIONS AU 06 OCTOBRE 2025	Elu référent	Membres	
			Élus	Extérieurs
Finances	Budget Fiscalité Tarifs & Redevances Droits de places Assurances	Thierry LORE	Tous les adjoints + Fabrice BOSSIER Jean CHAMAILLÉ Michel CORMIER	
Economie	Marché Artisanat Commerce	Martine CONEAU	Lydie LE GOFF Dominique PETIT Patrick PASCAL Thierry LORE Plus Tous les adjoints	
Culture Tourisme Vie Associative	Politique culturelle communale Gestion événements culturels Promotion touristique Camping / Hébergement / Baignade Promouvoir les actions auprès des habitants	Louis-Marie BOSSEAU	Lydie LE GOFF Caroline AMIET Laurence PORTIGLIA Michel CORMIER Fabienne SIMON Sylvie VALLEE Jean CHAMAILLÉ Jocelyne CROISSANT Plus Tous les adjoints	Corentin ROTUREAU Jean-Philippe LAINÉ Jean-Baptiste GLOTIN André CHARRIER
Labellisation	Coordination de la démarche d'obtention des "Petite Cité de Caractère" Villes et villages fleuris	Louis-Marie BOSSEAU	Caroline AMIET Laurence PORTIGLIA Thierry LORE Mustapha JEROUANE Marc BRINET Fabrice MAHOT Plus Tous les adjoints	Jean-Philippe LAINÉ Jean-Baptiste GLOTIN
Enfance Jeunesse Scolaire	Ecoles / Restaurants scolaires Garderies périscolaires / Espace Jeunes ALSH/ RPE Conseil municipal des jeunes	Lydie LE GOFF	Fabrice BOSSIER Sylvie VALLEE Dominique PETIT Martine CONEAU Estelle ANJARD Plus Tous les adjoints	Présidents ou représentants assoc parents élèves écoles
Environnement Cadre de vie	Espaces verts / Jardins familiaux Déchetterie verte Mobiliers Urbains Squares / Aires de pique-nique Décorations festives Entretien des Cimetières Développement durable Mobilité Maisons fleuries	Laurence PORTIGLIA	Lydie LE GOFF Caroline AMIET Louis-Marie BOSSEAU Sylvie VALLEE Fabrice MAHOT Thierry LORE Plus Tous les adjoints	Jean-Philippe LAINÉ Jean-Baptiste GLOTIN
Sécurité	Sécurité Vidéo-Protection	Laurence PORTIGLIA	Lydie LE GOFF Caroline AMIET Martine CONEAU Fabrice MAHOT Plus Tous les adjoints	Jean-Philippe LAINÉ Jean-Baptiste GLOTIN Jean-Luc BAILLOEUIL
Sports & Loisirs	Relations avec les associations sportives Planning des salles Animations / Fêtes	Jean-Paul MESNARD	Lydie LE GOFF Fabrice MAHOT Mustapha JEROUANE Thierry LORE Moïse BEUCHER Plus Tous les adjoints	Christian ROTUREAU Mathieu CHASTREY Stéphane JEANNETEAU
Social Santé Solidarités	CCAS / Aide à la personne Banque alimentaire / resto du cœur Logements sociaux Seniors / EHPAD Transports solidaires Relations avec le monde de la santé Avenir Vermeil - Don du sang	Sylvie VALLEE	Lydie LE GOFF Louis-Marie BOSSEAU Estelle ANJARD Plus Tous les adjoints	Dominique ROTUREAU Marie-Claire RICHARD
Bâtiments Patrimoine	Gestion des bâtiments communaux Accessibilités PMR	Mustapha JEROUANE	Lydie LE GOFF Dominique PETIT Patrick PASCAL Thierry LORE Plus Tous les adjoints	
Voirie Réseaux	Maisons douces Sentiers pédestres Réseaux EP / EU Electricité - Eclairage Stationnement / Signalétique	Marc BRINET	Lydie LE GOFF Ludovic ABELARD Laurence PORTIGLIA Louis-Marie BOSSEAU Thierry LORE Mustapha JEROUANE Plus Tous les adjoints	
Ressources humaines Formations	Gestion du personnel (ATSEM...) Organisation des services	Sylvie VALLEE	Lydie LE GOFF Fabienne SIMON Plus Tous les adjoints	
Urbanisme / PPRI	Règlementation PLU – SPR – PPRI Permis de construire, déclarations de travaux certificats d'urbanisme Lotissements Projets urbains Dénomination voies numérotation Carrières Fibre et moyens de télécommunication Comités des lignes	Jean-Pierre BOISNEAU	Lydie LE GOFF Ludovic ABELARD Fabrice BOSSIER Louis-Marie BOSSEAU Dominique PETIT Jean CHAMAILLÉ Jean-Pierre FREMY Marc BRINET Jocelyne CROISSANT Plus Tous les adjoints	Jean-Philippe LAINÉ Jean-Baptiste GLOTIN
Communication	Bulletin municipal Sites web / Réseaux sociaux Communication interne Plan de la commune Bornes interactives Affiches événementielles / flyers Livret d'accueil	Louis-Marie BOSSEAU	Fabienne SIMON Martine CONEAU Moïse BEUCHER Plus Tous les adjoints	Brigitte LE GUEN
Informatique	Suivi du parc informatique et renouvellement Accompagnement des sites Veille informatique	Lydie LE GOFF	Fabrice BOSSIER Plus Tous les adjoints	

LES ADJOINTS SONT INTÉGRÉS A TOUS LES COMITÉS CONSULTATIFS

3. VIDÉO PROTECTION – RAPPORT D'ANALYSES DES OFFRES ET CHOIX DE L'ENTREPRISE.

Madame PORTIGLIA, adjointe en charge de la sécurité rappelle qu'une consultation a été lancée pour la fourniture, la pose et la maintenance d'un dispositif de vidéoprotection et du réseau d'interconnexion. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 06 août 2025 sur la plateforme « la centrale des marches.com » et les entreprises devaient transmettre leurs offres de manière dématérialisée via la plateforme, pour une remise des plis avant le 12 septembre 2025 à 12 heures 30. Madame PORTIGLIA rappelle que les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- *1- prix des prestations hors maintenance : 30 points
- *2- valeur technique et qualitative de l'offre (comprenant 6 sous critères) : 50 points
- *3- Maintenance (comprenant 5 sous critères) : 15 points
- *4- Valeur sociale et environnementale de l'offre (comprenant 2 sous critères) : 5 points

A l'issue de cette consultation, 4 entreprises ont répondu.

Après analyse des résultats, elle propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise qui sera chargée de l'exécution des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide :

- *de retenir l'offre de l'entreprise LERAY Sécurité – 8 avenue Jean Robin – 49290 Chalonnes sur Loire, pour un montant de 60 000,00€HT,
- *de valider le contrat de maintenance correspondant à cette offre et tel que présenté dans le tableau ci-dessus,
- *de mandater et autoriser monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

4. MOBILIERS URBAINS – RAPPORT D'ANALYSES DES OFFRES ET CHOIX DE L'ENTREPRISE.

Madame PORTIGLIA, adjointe en charge de l'environnement et du cadre de vie rappelle que le dossier concernant le mobilier urbain est attendu de la population car celui en place est vieillissant et disparate. Par ailleurs, il manque des corbeilles, des bancs et certains équipements dans plusieurs secteurs de la commune.

Un relevé des besoins a été fait, l'orientation sur le mobilier a été avec l'aide de monsieur BAZIN (Petites Cités de Caractère), l'idée étant de faire quelque chose de cohérent, d'harmonieux avec l'environnement.

Madame PORTIGLIA explique qu'une consultation a été lancée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande pour la fourniture de mobiliers urbains et qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 août 2025 sur la plateforme « la centrale des marches.com ». Les entreprises devaient transmettre leurs offres de manière dématérialisée via la plateforme, pour une remise des plis avant le 19 septembre 2025 à 12 heures 30.

Madame PORTIGLIA rappelle que les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- *1- valeur technique (comprenant 3 sous critères) : 60 points
- *2- prix : 40 points

A l'issue de cette consultation, 4 entreprises ont répondu.

Après analyse des résultats, elle propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise qui sera chargée de fournir le mobilier urbain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, décide :

- *de retenir l'offre de l'entreprise Ateliers Georges Mahot SAS – 45 rue de Saint Germain – 49170 Saint Augustin des Bois, pour un montant de 94 035.00€HT.
- *de mandater et autoriser monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

5. FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1.

Monsieur LORE, adjoint en charge des finances, informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision modificative de crédits afin de rectifier des écritures concernant le

dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants. En effet, conformément à l'article 1407 bis du CGI (code général des impôts), les dégrèvements accordés, liés à une appréciation erronée de la vacance, sont mis à la charge de la collectivité.

En conséquence, il propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DÉPENSES	RECETTES
Chapitre	Compte			
014	7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	25 000,00	
011	60632	Fournitures de petit équipement	-25 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT			0,00	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour :

*Approuve les modifications du budget communal 2025 telles que présentées ci-dessus (DM n°1) ;

*Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

6. VESTIAIRES – DEMANDE DE SOUS TRAITANCE DE L'ENTREPRISE COUGNAUD AU PROFIT DE L'ENTREPRISE LORY BATIMENT.

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une plaine sportive et de la construction de vestiaires modulaires, l'entreprise COUGNAUD SAS – Mouilleron le Captif – 85035 La Roche sur Yon cedex a demandé l'autorisation de pouvoir sous-traiter à l'entreprise LORY Bâtiment – 27 rue du Grand Moulin – 49170 St Georges sur Loire les travaux de génie civil.

Le montant du contrat de sous-traitance est évalué à 62 700,00 €HT. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cet acte de sous-traitance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 2 abstentions :

*Approuve la demande de sous-traitance effectuée par l'entreprise COUGNAUD SAS, sous réserve du respect du cahier des charges initial ;

*Accepte en qualité de sous-traitant l'entreprise LORY Bâtiment – 27 rue du Grand Moulin – 49170 St Georges sur Loire, pour un montant de 62 700,00€ ;

*Précise que les prestations sous-traitées correspondent aux travaux de génie civil ;

*Accepte le paiement direct au sous-traitant ;

*Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance ainsi que tout autre document relatif à cette demande.

7. VESTIAIRES – DEMANDE DE SOUS TRAITANCE DE L'ENTREPRISE COUGNAUD AU PROFIT DE LA SARL SONISO.

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une plaine sportive et de la construction de vestiaires modulaires, l'entreprise COUGNAUD SAS – Mouilleron le Captif – 85035 La Roche sur Yon cedex a demandé l'autorisation de pouvoir sous-traiter à la SARL SONISO – 10 rue de la Blanchardière – 49300 Cholet les travaux du lot plafonds.

Le montant du contrat de sous-traitance est évalué à 11 000,00 €HT. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cet acte de sous-traitance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 2 abstentions :

*Approuve la demande de sous-traitance effectuée par l'entreprise COUGNAUD SAS, sous réserve du respect du cahier des charges initial ;

*Accepte en qualité de sous-traitant l'entreprise SARL SONISO – 10 rue de la Blanchardière – 49300 Cholet, pour un montant de 11 000,00€ ;

*Précise que les prestations sous-traitées correspondent aux travaux du lot plafonds ;

*Accepte le paiement direct au sous-traitant ;

*Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance ainsi que tout autre document relatif à cette demande.

8. SIEML – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPANNAGES DU RÉSEAU DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉS ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2024 ET LE 31 AOÛT 2025.

Un certain nombre de dépannages ont été effectués sur le réseau d'éclairage public de notre collectivité, pendant la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

La collectivité d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire par délibération du Conseil en date du 06 octobre 2025 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

N° OPERATION	COLLECTIVITES	Montant des travaux TTC	Montant du Fdc demandé -	Dépannage mois
EP060-24-72	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Fresne-sur-Loire)	151,32 €	113,49 €	09/12/2024
EP060-24-73	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Fresne-sur-Loire)	151,32 €	113,49 €	13/12/2024
EP060-24-74	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Fresne-sur-Loire)	151,32 €	113,49 €	24/12/2024
EP060-25-75	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Fresne-sur-Loire)	281,52 €	211,14 €	20/01/2025
EP060-25-79	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Fresne-sur-Loire)	209,58 €	157,19 €	05/02/2025
EP160-24-181	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Ingrandes)	151,32 €	113,49 €	28/10/2024
EP160-24-184	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Ingrandes)	331,39 €	248,54 €	22/11/2024
EP160-24-187	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Ingrandes)	208,42 €	156,32 €	12/12/2024
EP160-24-188	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Ingrandes)	872,33 €	654,25 €	20/12/2024
EP160-24-189	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Ingrandes)	936,62 €	702,47 €	20/12/2024
EP160-24-191	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Ingrandes)	502,68 €	377,01 €	24/12/2024
EP160-25-192	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Ingrandes)	404,65 €	303,49 €	06/01/2025
EP160-25-193	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Ingrandes)	598,74 €	449,06 €	21/12/2024
EP160-25-194	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Ingrandes)	232,49 €	174,37 €	20/01/2025
EP160-25-200	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Ingrandes)	324,01 €	243,01 €	07/04/2025

* Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 ;

* montant de la dépense 5 507,71 euros TTC ;

* taux du fonds de concours 75% ;

* montant du fonds de concours à verser au SIEML 4 130,81 euros TTC.

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour, décide :

*de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML, soit la somme de 4 130,81€.

*que le versement sera effectué en une seule fois, après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

9. SIEML – VALIDATION DE DEVIS DE TRAVAUX.

Madame PORTIGLIA, adjointe présente au Conseil municipal le détail de l'estimatif des travaux de réparation du réseau de l'éclairage public relatif au remplacement d'un candélabre, d'une lampe au stade et de la pose d'une PC sur armoire pour les communes historiques d'Ingrandes et du Fresne.

Elle présente le tableau ci-dessous :

N°Devis	Site	Cout SIEML	Fonds de concours Commune
EP060-25-93	Remplacement candélabre n°302 - Port Mathieu cale du Port	5 956,95 €	4 467,71 €
EP060-25-95	Remplacement lampe n°H211 - stade	1 232,24 €	924,18 €
EP160-25-204	Pose PC sur armoire C24	488,43 €	366,32 €
Total		7 677,62 €	5 758,21 €

Au regard du règlement financier en vigueur à la date des présents devis, le montant du fonds de concours à verser par la commune est de 5 758,21 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, décide :

*de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations précisées ci-dessus :

Montant de la dépense : 7 677,62€ net de taxe,

Taux du fonds de concours : 75%,

Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 5 758,21€ net de taxe.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

*que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*mandate et autorise Monsieur le Maire à signer tout document pouvant permettre la concrétisation de cette délibération.

10. PETITES CITÉS DE CARACTERE – MANIFESTATION « PETITES CITÉS D'ANJOU EN LUMIERES 2025 » – SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA PROGRAMMATION D'UN SPECTACLE ET D'UN AVENANT – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE.

L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire organise et coordonne un évènement du 28 novembre (soirée inaugurale à Saint Florent le Vieil) au 21 décembre 2025 qui aura pour titre « Petites Cités d'Anjou en Lumières ».

Seront organisées des illuminations et animations de l'ensemble des Petites Cités de Caractère® à la tombée de la nuit à la lueur des bougies, permettant la découverte et la mise en valeur du patrimoine bâti et l'organisation de moments festifs et culturels pour le grand public.

Les animations portées par les communes tourneront autour de la thématique de la Lumière et de Noël avec L'organisation de marchés de Noël, de dégustations de produits locaux, soupes et vins chauds, défilés, concerts, lecture de contes, et expositions....

L'association Petites Cités de Caractère® de Maine et Loire a proposé différentes compagnies et spectacles au choix de chaque cité.

La commune d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire a choisi d'accueillir le spectacle Ardensia ou spectacle féerie LED de la compagnie LUNART X – Luminescence, le samedi 20 décembre 2025.

Le règlement du spectacle auprès de la compagnie est assuré par L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire qui demande une participation financière à la commune sur le montant total du spectacle.

Pour cette participation, la commune d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire s'engage à verser à l'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire un montant de 600,00€TTC et reste à charge pour le spectacle l'Envolée Fantastique à Chênehutte Trèves Cunault.

Pour la participation financière et les modalités d'accueil de ce spectacle une convention devra être établie entre L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire et la commune d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire.

En complément de cette convention initiale, un courrier a été envoyé le 22 septembre 2025 aux 17 Petites Cités de Caractère de Maine et Loire rappelant que la situation économique dégradée, modifie l'engagement financier de chaque co-organisateur.

L'article 3 de la convention est modifié en ce sens :

« Afin d'apporter son soutien au financement du spectacle, le co-organisateur s'engage à verser à l'association Petites Cités de Caractère du Maine et Loire, la somme de 800,00€net de taxe (huit cent euros) et un éventuel reste à charge pour le spectacle L'envolée Fantastique de Chênehutte Trèves Cunault.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour, décide :

- *d'approuver la convention présentée à conclure avec l'Association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire ;
- *d'approuver l'avenant à la convention modifiant l'article 3 « engagement financier du co-organisateur » de la convention initiale ;
- *d'autoriser le maire à signer ladite convention et son avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- *de préciser que les crédits sont inscrits au budget 2025.

11. ALARME ANTI-INTRUSION ÉCOLE LES P'TITS LIGÉRIENS ET BATIMENTS DES SERVICES TECHNIQUES – MISE EN PLACE DE CONVENTIONS D'UTILISATION DES BADGES – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS.

Madame PORTIGLIA, adjointe en charge de la sécurité, rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 19 mai 2025 (25DCM05.03), il avait été décidé d'installer des alarmes anti-intrusion au niveau de l'école des P'tits Ligériens ainsi que pour les bâtiments des services techniques. Les travaux étant maintenant réalisés, il est nécessaire de mettre en place une convention de remise et d'utilisation des différents badges d'alarme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour :

- *valide les termes de la convention de remise et d'utilisation d'un badge d'alarme pour l'école Les P'tits Ligériens,
- *valide les termes de la convention de remise et d'utilisation d'un badge d'alarme pour les services techniques,
- *mandate et autorise monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à la mise en place de cette délibération.

12. SUBVENTION – TRAVAUX DE RESTAURATION A L'INTÉRIEUR DE LA ZONE CLASSÉE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR).

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 26 avril 2012, le Conseil Municipal a décidé de la possibilité d'attribuer une subvention aux propriétaires dans le cadre des travaux de restauration à l'intérieur d'une zone classée SPR « site patrimonial remarquable » sous certaines conditions (travaux retenus, contrôle...).

Pour calculer le montant de la subvention, le taux retenu est de 10 % sur un montant plafonné à 10.700 €HT, soit, 1.070 €.

Ainsi, monsieur le Maire soumet un dossier pour lequel l'architecte des bâtiments de France (ABF) a émis un avis favorable le 16 septembre 2025.

Les éléments pouvant être considérés dans le calcul de la subvention sont les travaux de ravalement de façades et maçonnerie ainsi que les menuiseries extérieures pour un montant HT de travaux subventionnables de 7 867,80 €HT.

Ainsi, selon la règle de subventionnement à hauteur de 10% sur un montant plafonné à 10.700.00 € HT, soit 1.070.00 €, monsieur le Maire propose :

- *d'accorder une subvention de 786,78€ pour les travaux de ravalement de façades et maçonnerie, ainsi que les menuiseries extérieures ;
- *de le mandater et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour :

- *valide la proposition telle que présentée ci-dessus.

13. CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PeT) ET PLAN MERCREDI POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOÛT 2028 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION.

Madame LE GOFF, adjointe en charge de l'enfance, jeunesse, scolaire rappelle que par délibération en date du 11 avril 2022 (22DCM04.11), la commune avait validé son PEdT plan mercredi et autorisé monsieur le Maire à signer la convention pour sa mise en place pour la période allant jusqu'au 31 août 2025. Elle précise qu'il y a lieu de renouveler cette convention à la suite de la mise en place du nouveau PEdT (projet éducatif territorial) et plan mercredi qui a été validé par le GAD (groupe d'appui départemental) instance partenariale copilotée par l'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'Education Nationale (IA – DASEN), le préfet de Maine et Loire, en lien avec le service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour :

*valide la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEdT) et d'un plan mercredi pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2028,

*autorise monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution (PEdT 2025 et projet éducatif de territoire).

14. MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE, L'ASSOCIATION TCP (TOURISME CULTURE PATRIMOINE) ET MADAME ANNICK VITRAC-BOIRET (REPRÉSENTANT LA FAMILLE VITRAC) DANS LE CADRE D'UNE DONATION D'UN MÉCANISME D'HORLOGE – AUTORISATION DE SIGNATURE DONNÉE AU MAIRE.

Monsieur TUSSEAU explique au Conseil Municipal que l'association TCP (Tourisme Culture et Patrimoine) propose d'élargir la collection de mécanismes d'horloges dont elle s'occupe depuis 1998, en acceptant la donation d'un mécanisme d'horloge, proposée par madame VITRAC-BOIRET Annick, représentant la famille VITRAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour :

*valide les termes de la convention,

*autorise monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

15. MISE A DISPOSITION DE SALLES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026.

Dans le cadre de la campagne électorale pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 et qui a commencé le 1^{er} septembre dernier, monsieur le Maire souhaite, afin de respecter strictement le principe d'égalité entre les éventuels candidats, que soient déterminées les conditions d'utilisation des salles communales.

En effet, en vertu de l'article L.52-8 du code électoral et de l'article L.2144-3 du CGCT (code général des collectivités territoriales), les élections imposent la mise en place d'un dispositif garantissant le respect du cadre législatif et l'équité entre les candidats.

Monsieur le Maire propose l'organisation suivante et dans tous les cas selon les disponibilités des différentes salles communales :

UTILISATION DES SALLES COMMUNALES EN VUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

réunions internes/de groupe	gratuites	sans limitation	selon disponibilité	ensemble des salles communales
réunions publiques hors campagne officielle	gratuites	sans limitation	selon disponibilité	salle Simon Robert salle Pierre Etourneau salle de la Gaieté
réunions publiques pendant campagne officielle	gratuites	3 réunions	selon disponibilité	salle Simon Robert salle Pierre Etourneau salle de la Gaieté

POUR LES RÉUNIONS PUBLIQUES DEMANDE DE RÉSERVATION OBLIGATOIRE AUPRES DE LA MAIRIE
au minimum 2 semaines avant la date souhaitée sur la boîte mail ci-dessous:
(mairie@ingrandes-le-fresnesurloire.fr)

Monsieur le Maire précise, par ailleurs, que les mises à disposition ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'utilisation des salles communales et au fonctionnement des services (ménage, utilisation activités hebdomadaires, ...).

Afin de faciliter la gestion des plannings, concernant les réunions publiques, des demandes préalables d'utilisation devront être adressées à la mairie par mail (mairie@ingrandes-lefresnesurloire.fr) au minimum 2 semaines avant la date de réunion projetée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour :

*valide les propositions d'utilisations des salles communales, à l'occasion des élections municipales 2026, telles que présentées ci-dessus.

16. LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT :

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

17. INFORMATIONS DIVERSES.

*Monsieur le Maire informe les élus de la décision de fermer l'ensemble des services administratifs et techniques de la commune, les vendredi 26 décembre 2025 et 02 janvier 2026.

*Monsieur le Maire rappelle aux élus la commémoration du 11 novembre qui se tiendra côté commune historique du Fresne sur Loire.

18. QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

*Monsieur MESNARD :

-évoque les travaux de l'ancien SDISS qui semblent avancer correctement. Il souligne la différence de couleurs des menuiseries avec la salle Simon Robert. Monsieur JEROUANE précise que la commune a suivi strictement les préconisations des ABF (Architecte des Bâtiments de France).

-évoque quelques résultats concernant les campings du Port de Loire et de La Bastille. Monsieur GOHAUD rappelle que monsieur BOSSEAU devait préparer un compte de résultat tenant compte de toutes les dépenses et recettes de chacun des 2 sites. Monsieur TUSSEAU confirme qu'il serait intéressant d'avoir un bilan tenant compte de tous les frais de fonctionnement.

*Monsieur PETIT annonce l'organisation de la 2^{ème} rencontre des commerçants et artisans de la commune qui se tiendra le 31 octobre 2025 à la salle Simon Robert.

*Monsieur BOISNEAU fait un compte rendu de la dernière réunion « urbanisme ». Il évoque le dossier concernant le site de la Bouvraie, le calendrier de commercialisation du futur lotissement « Les Eclairats » qui pourrait débiter en mars 2026 avec des travaux de viabilisation possibles en juillet août 2026, ainsi que l'état d'avancement de la 2^{ème} tranche de la Jubarderie.

*Madame PORTIGLIA :

-dit que les 7 caveaux qui avaient été validés lors d'un précédent conseil municipal ont été installés.

-explique que les travaux de clôture à la salle de la Gaieté sont en cours, ainsi que les travaux du Belvédère de la rue du Grenier à sel.

*Madame VALLÉE signale qu'une dizaine de jeunes aidera lors du service du repas des aînés (environ 150 convives à ce jour).

Madame LE GOFF :

-remercie le conseil municipal pour l'achat des 3 boîtes à livres (projet du Conseil Municipal des Jeunes).

-précise que des jeunes du conseil municipal des jeunes seront présents lors de la commémoration du 11 novembre. Des élèves de l'école Les P'tits Ligériens seront présents, quant à eux lors de la commémoration du 8 mai accompagnés de leurs correspondants allemands.

-annonce le démarrage des travaux concernant les aires de jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire, Alain TU

